



Madame
Karin Keller-Suter
Conseillère fédérale
Département fédéral des finances
Bundesgasse 3
3003 Berne



Références MA
Date 16 octobre 2024

Consultation relative à l'approbation des arrêtés fédéraux concernant l'introduction de l'échange international automatique de renseignements relatifs au cadre de déclaration des crypto-actifs avec les États et territoires pertinents à partir de 2026

Madame la Conseillère fédérale,

Nous faisons suite à votre lettre du 14 août 2024 concernant la procédure de consultation citée en titre.

La Suisse applique la norme de l'OCDE sur l'échange international automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers en matière fiscale depuis le 1^{er} janvier 2017 (EAR). Cette norme est contraignante pour la Suisse, qui s'est également engagée à en reprendre les futurs développements.

L'OCDE a élaboré en octobre 2023 une nouvelle norme internationale sur l'échange automatique de renseignements relatifs aux actifs numériques ou crypto-actifs. Le Cadre de déclaration des crypto-actifs (CDC) de l'OCDE a été signé par une cinquantaine d'Etats dont la Suisse.

Il y a donc lieu d'adopter les bases légales nécessaires à la mise en œuvre de l'échange automatique et mutuel d'informations relatives aux crypto-actifs.

Compte tenu de la transformation numérique des marchés financiers et de la croissance rapide des crypto-monnaies, l'extension de la norme EAR aux actifs numériques apparaît en outre comme un outil nécessaire à la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale et accroîtra la transparence fiscale ; sa mise en œuvre contribuera en conséquence simultanément à la crédibilité et à la bonne réputation de la place financière suisse. Elle permettra aussi de rétablir une égalité de traitement entre les fournisseurs de crypto-actifs et le secteur financier ordinaire, en particulier les banques traditionnelles.

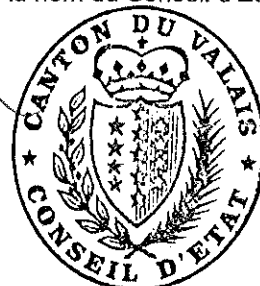
Le Conseil d'Etat du Canton du Valais est donc favorable à l'approbation des arrêtés fédéraux concernés.

Le Gouvernement valaisan vous remercie de l'attention que vous porterez à sa détermination et vous prie de croire, Madame la Conseillère fédérale, à l'assurance de sa haute considération.

Le président

Franz Ruppen

Au nom du Conseil d'Etat



La chancelière

Monique Albrecht

Copie à vernehmlassungen@sif.admin.ch